

Image not found or type unknown



## Restitution argentvindivision

Par joel63, le 07/10/2013 à 05:51

Bonjour, ma tante et moi même sommes les 2 heritiers de la succession de mon grand pere (son père. ).or, la moitié de la somme de 2200€ récupérée en en liquidités à son domicile au lendemain de sa mort par elle même ne m'a toujours pas été restituée. Elle l'avait pourtant déclarée au notaire. Elle s'en est servi pour faire des travaux alors que je m'y opposais. De plus elle me réclame des frais supplémentaires vu que le coût a dépassé la somme de 2200€. Le notaire a quant à lui préféré acquiescer et m'a envoyé un courrier précisant que cette affaire était donc soldée au niveau financier. Suis je victime de vol???